

9 • Photos et prises de vues :

Sachez que le matériel que vous emportez va souffrir de la chaleur, la poussière et l'humidité, il va souffrir également pendant le voyage des chocs et vibrations occasionnées par votre véhicule. Si vous devez acheter ce matériel avant de partir tenez en compte. Munissez-vous d'un bon nombre de pellicules ou mémoires pour vos appareils numériques vous aurez tendance à « mitrailler » plus que de coutume. Sur place, si vous en trouvez, la qualité est moindre et le prix élevé.

Placez-les dans une boîte étanche à l'abri de la poussière et de la chaleur.

N'oubliez pas les piles nécessaires au bon fonctionnement de vos appareils.

A l'entrée de certains pays vous devrez déclarer votre matériel avec obligation de le réexporter à votre sortie (emportez vos factures ou un double).

L'usage de matériel professionnel est soumis à autorisation préalable.

Important :

Dans tous les pays il est interdit de photographier ou filmer les installations militaires, les aéroports, les palais présidentiels, les bâtiments officiels, les fonctionnaires en tenue et tout ce qui pourrait nuire aux bonnes mœurs et à la bonne réputation du pays.

Avant de photographier des personnes ou leurs biens, demandez-leur la permission.

Ne devenez pas des maniaques de photos exotiques, le respect ethnologique que l'on doit à tout peuple est fondamental.

Respectez les gens que vous rencontrez, ne soyez pas méprisant et trop sûr de vous : voyager nécessite certaines adaptations. Soyez indulgent, tolérant et compréhensif. Vous êtes sur un territoire étranger.

• Recommandations :

De nombreuses civilisations se sont succédé sur le continent Africain depuis la naissance de l'humanité.

Le Sahara est le plus grand musée du monde à ciel ouvert. Toute détérioration, déplacement ou disparition d'objet archéologique équivaut à une perte irréversible d'un bien culturel non renouvelable.

Nous vous recommandons le plus grand respect des sites visités en vous abstenant de tout ramassage, détachement, moulage ou grattage d'objets archéologiques que vous rencontrerez.



L'exportation d'objets archéologiques est strictement interdite, contrôlée et sévèrement sanctionnée : Généralement la peine est l'emprisonnement.

La faune et la flore représentent un inestimable patrimoine naturel, pour les populations indigènes leur existence est vitale.

Certaines espèces animales et végétales ne survivent que grâce à leur adaptation à un environnement hostile, l'homme se doit de protéger et de respecter cet équilibre précaire. Toute chasse et capture d'animaux sans autorisation, ainsi que l'arrachage ou la coupe de végétaux est à proscrire.